



République du Niger

Fraternité-Travail-Progrès

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES

Secrétariat Général

Direction Générale de la Population et des Affaires Sociales

**Communication du Niger à la 57^e Session de la
Commission de la Population et Développement.**

Du 29 Avril au 03 Mai 2024, New-York.

Avril 2024

Madame la Présidente,

**Mesdames, Messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, Messieurs.**

Madame la Présidente,

A l'entame de mon propos, permettez-moi de vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence des travaux de la 57^{ème} session de la Commission de la Population et du Développement, félicitations auxquelles j'associe les autres membres du bureau.

Madame la Présidente,

La présente session intervient dans un contexte international marqué par la résurgence de défis multiples et multiformes, notamment les crises sécuritaire, humanitaire, climatique, pour ne citer que celles-ci, qui sapent nos efforts inlassables pour la réalisation des objectifs que nous nous assignés dans le cadre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la Population et le Développement.

Alors que nous sommes au cœur de la dernière décennie d'action pour la réalisation des Objectifs de développement durable, et que nous célébrons le 30^{ème} anniversaire du Programme d'action de la CIPD, il est nécessaire que nous mettions en adéquation la mise en œuvre des engagements auxquels nous avons souscrit au Caire, en 1994, avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ainsi, le Gouvernement du Niger, conscient de ce que les défis inhérents à la population et au développement sont indissociables de la réalisation des Objectifs de développement durable, s'est doté d'une nouvelle Politique de population pour l'horizon 2035.

Cette Politique, qui prend en compte le nouvel environnement de développement ainsi que les défis émergents liés aux dynamiques de population, vise à investir davantage dans la santé, l'éducation et l'emploi décent en vue de soutenir la croissance économique par la capture du dividende démographique.

C'est dans cette perspective qu'a été mis en place, en 2017, un Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD) dans le cadre du Projet Régional d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD).

Cette initiative a permis la diminution de la proportion des filles ayant commencé leur vie reproductive avant 18 ans, qui est passée de 42 à 28% entre 2012 et 2021.

Dans le domaine de la santé, la gratuité des soins aux enfants de moins cinq ans a permis de faire baisser significativement la mortalité infanto-juvénile qui est passée de 127 en 2012 à 123 décès pour 1000 en 2021.

En ce qui concerne la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), la préoccupation majeure du Niger consiste à mettre fin au mariage des enfants en vue de faire face aux complications obstétricales dues aux grossesses précoces, aux invalidités comme la fistule et à la mortalité maternelle etc.

Des efforts consentis par le Gouvernement en la matière, il en a résulté la baisse significative de la proportion des jeunes filles mariées avant 18 ans, qui est passée de 76% en 2012 à 65% en 2021.

Madame la Présidente,

En dépit des efforts remarquables que déploie mon pays pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, il est évident que de nombreux défis subsistent en ce qui concerne, notamment l'accès des populations aux services de santé et de protection sociale de qualité.

Ces défis ont été amplifiés par l'embargo économique et financier, illégal, injuste et inhumain, infligé au Niger à la suite de l'avènement au pouvoir du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), et dont les principales victimes furent les populations vulnérables, à savoir les femmes, les enfants, les personnes âgées et celles en situation de handicap.

Pour apporter des réponses adéquates aux défis précédemment mentionnés, le Gouvernement du Niger, sous le leadership du Général de Brigade, Son Excellence M. Abdourahamane Tiani, Président du Conseil national pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat, a adopté le Programme de résilience pour la sauvegarde de la Patrie dont les principales orientations concernent, entre autres, l'amélioration de l'offre des services et soins de santé, la réduction des inégalités d'accès aux services et soins de santé, la transformation de l'actif démographique en actif économique, l'amélioration de l'accès aux services de santé de la reproduction et la réduction des inégalités hommes-femmes.

La mise en œuvre dudit Programme, dans son volet Population et Développement, se poursuit selon une démarche participative qui inclut les relais communautaires, les leaders religieux et les chefs traditionnels.

Pour conclure, Madame la Présidente, je voudrais réitérer l'engagement du Niger à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, conformément aux orientations définies par les autorités compétentes et aux valeurs profondes propres à notre société.

Je vous remercie !

